

DÉLIBÉRATION
SEANCE DU 22 AVRIL 2025
Convocation du 14 avril

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-deux avril à 19 heures 30, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de Dreuil-lès-Amiens

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Maria TREFCO, Philippe PETIT, Marie-Christine MISSIAEN, Jean-Marie THIBAUT, Michel MARCHAND, Yvette CARTON, Gérard MOERMAN, Sophie PIOLÉ, Cédric CAGNARD, Anne CALVARIN-POTTIER, Bernard MICHALAK, Bruno DESANDERE,

Etaient absents : Marie-Laure DELATTRE (pouvoir à Bernard MICHALAK), Nicole DUMONT (pouvoir à Marie-Christine MISSIAEN), Bernard ROBIDA (pouvoir à Bruno DESANDERE), Louis GUERRA (pouvoir à Philippe PETIT), Céline COLLET (pouvoir à Maria TREFCO)

Etaient absents excusés : Michel THIEFAINE, Frédéric DOMON

M. Philippe PETIT est nommé secrétaire de séance

Demande de subvention pour l'achat de matériel – Balayeuse desherbeuse cochet (n°15-2025)

Madame le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il est possible de demander une subvention au Conseil Départemental de la Somme au titre du Fond d'Appui aux Communes concernant l'achat de matériel. Le coût total du projet est de 18 565.00€ HT soit 22 278.00 € TTC, le taux de subvention applicable est de 40 % maximum du montant HT du projet soit 3 713 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide du Conseil Départemental de la Somme au titre de la politique territoriale et arrête le plan de financement suivant :

Achat de matériel :

Balayeuse desherbeuse cochet :	18 565.00 € HT
Subvention Agence de l'eau (50%)	9 282.50 € HT
Subvention F.A.C (30%)	5 569,50 € HT
Reste à charge pour la commune (20%)	3 713 € HT

Le Maire,
Maria TREFCO

